

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3^e séance ordinaire – 26 novembre 2025, 19 heures

**Centre administratif
situé au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180
Salle Laure-Gaudreault**

Présents :

- | | |
|------|--|
| M. | Antoine Gagné, président et membre parent |
| M. | Jonathan Brassard-Potvin, vice-président et membre parent |
| Mmes | Martine Pageau, membre du personnel
Sophie Brière, membre parent
Karine Fournier, membre du personnel
Chantal Archambault, membre du personnel |
| MM. | Frédéric Hallé-Rochon, membre de la communauté
Yazid Djenadi, membre de la communauté
Rémi Vuong, membre de la communauté
Feng Guo, membre parent
Sylvain P. Caron, membre parent
Antoine Juders Michel, membre du personnel
Sylvain Cléroux, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote |

Sont aussi présents :

- | | |
|-----------------|--|
| Mmes | Isabelle Gélinas, directrice générale
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des communications et des ressources humaines
Pascale Gingras, directrice générale adjointe des services éducatifs
Kathlyn Morel, directrice générale adjointe des services éducatifs
Nada Al-Kana, direction de service des ressources matérielles |
| MM. | Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources matérielles
Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire et des technologies de l'information
Krimo Azouaou, direction de service des ressources financières |
| M ^{es} | Maeva Ferrer Sterlin, secrétaire générale
Maude Joyal-Legault, secrétaire générale adjointe |

Sont invités : M. Joël Lavallière, vérificateur externe
Mme Mélissa Dansereau, vérificatrice externe

**Sont
Absents :**

M. Marc-André Bouvette, membre de la communauté

Mot de la présidence

Le président, M. Antoine Gagné ouvre la séance à 19h10.

1. **Point d'information de la direction générale**

Mme Gélinas prend la parole afin de souligner la présence de M. Ilonga Bukasa, chauffeur d'autobus scolaire. Celui-ci a été impliqué dans un incident lors duquel il a procédé avec diligence à l'évacuation des élèves. Aucun enfant n'a été blessé ni incommodé grâce à son intervention. Mme Gélinas le remercie de sa présence et annonce que le Conseil adoptera une résolution pour souligner son travail.

Elle aborde l'adoption du projet de loi 94 et mentionne que l'organisation avance avec prudence afin d'assurer une application uniforme du cadre législatif et précise que les modalités seront mises en œuvre avec rigueur, et dans le respect des individus.

Elle mentionne la Semaine des cadres scolaires et met en valeur la contribution ainsi que l'expertise de ces derniers, essentielles à la réalisation des actions du CSSDM. Elle rappelle également leur engagement et l'important travail entrepris en faveur de la réussite des élèves.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 3 septembre 2025
- 5- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 7 novembre 2025

6- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

7- Point d'information des responsables de comité

- | | |
|---------------------|---|
| 8- CA-202511-64 | Service des communications et des affaires publiques - Motion de félicitations – Ilunga Bukasa, conducteur d'autobus |
| 9- CA-202511-60 | Service du secrétariat général - Approuver le projet d'acte de vente de la parcelle de terrain de l'immeuble, situé au 5100, rue Bossuet, bâtiment #336E (lot : 1 362 666 ptie) étant le lot projeté 6 683 074 |
| 10- CA-202511-61 | Service du secrétariat général - Acceptation de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble sis au 6970, rue Marquette, bâtiment #364, lot 3 792 289 cadastre du Québec, en faveur du Centre de la petite enfance Ami Soleil Inc |
| 11- CA-202511-63 | Service du secrétariat général - Suite des recommandations de la Protectrice régionale de l'élève – dossier 65287– transport |
| 12- CA-31-202511-01 | Service des ressources financières - Dépôt des états financiers vérifiés du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 |
| 13- CA-33-202511-01 | Service des ressources matérielles - Modification de la demande de financement à la sous-mesure 50631 - Remplacement et rénovation majeure d'un bâtiment dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036 |
| 14- CA-10-202511-57 | Service de l'organisation scolaire - Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036 – Demandes d'ajouts d'espaces dans le cadre des Mesures 50511 et 50512 |
| 15- CA-10-202511-58 | Service de l'organisation scolaire – Modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 – version en consultation |
| 16-CA-29-202511-01 | Service des ressources humaines - Politique de développement professionnel des cadres — version pour adoption
Politique de développement professionnelle des gestionnaires de la Commission scolaire de Montréal — pour abrogation |

Sommaires exécutifs d'information

- | | |
|-------------------------|--|
| 17- INF-CA-202511-79 | Bureau de la direction générale – Reddition de comptes de la directrice générale, en liasse |
| 18- INF-CA-31-202511-02 | Service des ressources financières – Budget de l'exercice financier 2025-2026 – Compléments d'information |
| 19- INF-CA-202511-78 | Service du secrétariat général- Modification du calendrier des séances du Conseil d'administration – Année scolaire 2025-2026 – Report de la séance du 19 novembre au 26 novembre 2025 |
| 20- INF-CA-202511-80 | Service du secrétariat général - Dépôt démissions |
| 21- Levée de la séance | |

3. Période réservée aux questions du public

M. Ron Fitzsimmons, bénévole, demande pourquoi les centres de formation professionnelle ne tiennent plus d'activités de portes ouvertes, alors que celles-ci étaient fréquentes auparavant. Il questionne également l'absence de participation du CSSDM au Salon de l'auto des 23 et 24 octobre à des fins de recrutement.

Mme Isabelle Gélinas le remercie pour son engagement bénévole et précise que M. Marc Girard, directeur général adjoint, sera informé afin d'assurer un suivi concernant la participation au Salon de l'auto ainsi que la tenue des portes ouvertes. Elle souligne qu'une importante campagne de promotion pour la formation professionnelle sera lancée prochainement.

M. Fernand Tremblay questionne les membres du Conseil quant à la présence du CSSDM dans les médias. Il aborde également le retrait des travailleurs sociaux dans les écoles et si des cours d'éducation à la sexualité sont donnés dans les écoles.

Mme Isabelle Gélinas répond que le CSSDM est présent dans les médias à travers plusieurs approches pour démontrer les bons coups des élèves et des équipes. Elle rappelle qu'à titre de porte-parole du CSSDM, elle est régulièrement présente sur la scène médiatique afin de promouvoir l'éducation et les activités du CSSDM. Elle indique également que les travailleurs sociaux relèvent du réseau de la santé, avec lequel le CSSDM collabore. Pour ce qui est des cours d'éducation à la sexualité, elle confirme que le programme de formation établi par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) est suivi par les établissements.

Une question est également posée sur le suivi de l'absentéisme des élèves dans les écoles. À ce sujet, Mme Gélinas indique que les directions d'établissement

effectuent un suivi de la fréquentation scolaire, conformément à ce qui est prévu à la loi.

M. Michel Mayrand, président du Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM) souhaite savoir ce qui va être fait pour améliorer les conditions de travail du personnel professionnel à l'école Charles-Bruneau.

Mme Pascale Gingras répond qu'il existe un plan de contingence à la suite de la visite de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et qu'il sera présenté à l'équipe dès que la CNESST l'aura approuvé.

M. Nicolas Poulin, employé de l'école Charles-Bruneau, décrit la situation vécue sur le terrain dans cette même école. Il rappelle que la clientèle nécessite du personnel qualifié, stable et adéquatement formé. Il souligne que trois postes demeureraient vacants au sein de l'école, dans un contexte difficile de recrutement. Il demande ce que le CSSDM compte mettre en place pour garder le personnel formé et quelles sont les solutions durables.

Mme Pascale Gingras rappelle son engagement envers l'école et la direction à poursuivre le travail de mise en œuvre du plan de contingence avec celle-ci. Elle rappelle que le contexte de pénurie de personnel, combiné à la réalité d'une école spécialisée, rend le recrutement plus difficile. Elle tient à souligner le travail constant de l'équipe, malgré les difficultés et leur désir de poursuivre leur travail auprès des élèves. Elle mentionne que des ressources supplémentaires sont à venir.

M. Yasser Bouktrane, élève et membre du comité de reconstruction de l'Académie de Roberval, fait état que depuis 2018, les élèves et le personnel ont été relocalisés à Georges-Vanier. Il souligne des enjeux de partage des infrastructures. Il rappelle notamment qu'une pétition de plus de 1 000 signatures a été transmise aux instances politiques. Il demande ainsi une mise à jour sur les démarches effectuées auprès du MEQ et les plans prévus pour les prochains mois.

M. Stéphane Chaput, indique avoir rencontré le Conseil d'établissement l'an passé et que l'Académie de Roberval fait partie des établissements sur la liste de priorités du CSSDM. Il ajoute que le CSSDM a des besoins importants en matière d'espace dans ce quartier et que l'Académie de Roberval pourrait représenter une solution, en soulignant que le CSSDM demeure tributaire du financement qui lui est accordé par le MEQ.

À la suite d'une question complémentaire, M. Stéphane Chaput souligne qu'actuellement le financement pour ce projet ne figure pas dans le plan directeur pour cette année. Quand le CSSDM disposera des ressources et autorisations du MEQ, il examinera les possibilités de mobilisation de ressources afin de soutenir le financement du projet.

Mme Geneviève Guéritaud, membre parent d'un élève de FACE, prend la parole pour souligner l'implication des parents et de la communauté dans les démarches de réhabilitation et de relocalisation de cette école. Elle rappelle l'historique quant à

l'élaboration du projet de réhabilitation, et souligne que le projet demeure réalisable si des ajustements y sont apportés.

M. Stéphane Chaput, précise que les consultations menées avec la communauté l'ont été sous l'égide de la Société québécoise des infrastructures, et conformément aux encadrements et normes applicables. Il indique que le CSSDM ne dispose actuellement d'aucun mandat pour revoir les plans du projet. Il apporte des précisions quant aux coûts liés au maintien minimal du bâtiment de la rue Saint-Urbain, et la rénovation du bâtiment sur la rue University. Finalement, il précise que la priorité du CSSDM demeure le maintien de l'offre de services pour les élèves de cette école.

Mme Lilou St-Germain, élève de l'école FACE soutient que le projet d'école en deux bâtiments compromet l'unicité de la communauté de cette école.

Mme Kiléka Coulibaly, présidente du comité de parent, fait état d'un enjeu en ce qui a trait aux listes de membres du comité de parents issus des Conseils d'établissement. Elle indique travailler de concert avec le service du secrétariat général à ce sujet.

Mme Catherine Beauvais St-Pierre, présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, questionne le CSSDM sur les mesures que l'organisme entend mettre en place afin d'inclure concrètement les enseignants dans les décisions ayant un impact sur le milieu scolaire, de même que sur les actions prévues pour favoriser la rétention du personnel enseignant.

Mme Anne-Lise Gravel indique que le CSSDM met tout en œuvre afin d'accompagner les gestionnaires et de répondre aux besoins du milieu, notamment en soutenant les initiatives et en réduisant les impacts susceptibles de nuire à la réussite des élèves. Elle précise que le CSSDM accompagne les écoles afin de s'assurer du respect des processus de consultation prévus aux conventions collectives, notamment par l'entremise des comités du CSSDM. Des lignes d'appel sont également en place afin de répondre aux questions et d'entendre les besoins du personnel, incluant le personnel enseignant. Elle rappelle enfin que le CSSDM déploie un plan structuré axé sur la rétention du personnel, incluant des mesures liées à l'insertion professionnelle, à la reconnaissance et au développement professionnel.

Mme Laurence Carra, enseignante à Charles-Bruneau, souligne les difficultés vécues dans ce milieu en raison de la pénurie de personnel. Elle requiert des interventions claires et rapides, évoquant la réduction du nombre d'élèves par groupe. Elle mentionne avoir transmis une demande en ce sens à l'attention de la direction générale.

Mme Pascale Gingras confirme avoir envoyé une lettre de réponse à la demande. Elle apporte également des précisions quant à une question posée sur la rencontre de parents. Elle s'engage finalement à poursuivre son travail quotidien et celui de la direction d'unité à accompagner la direction et l'équipe dans la mise en place de solutions.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 3 septembre 2025

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° De DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal ;

et

2° D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 3 septembre 2025 tel que présenté.

5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 7 novembre 2025

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° De DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal ;

et

2° D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 7 novembre 2025 tel que présenté.

6. Suivi du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Mme Kathlyn Morel informe les membres du Conseil que la mise en œuvre du PEVR 2023-2027 se poursuit et qu'un suivi plus détaillé sera fait lors de la prochaine rencontre du Conseil.

7. Point d'information des responsables de comité

1) Comité de transport

M. Ouimet informe que Mme Kiléka Coulibaly fait désormais partie du comité et que la prochaine rencontre est prévue en janvier. Il précise que, lors de la rencontre tenue au mois de septembre, les règles de régie interne ont été abordées, qu'une présentation du portrait du transport scolaire a été faite et que plusieurs demandes de dérogation ont été formulées. Le comité poursuit actuellement ses travaux sur l'optimisation du transport scolaire, notamment en ce qui concerne la sécurité aux abords des écoles, en collaboration avec M. Desjardins, directeur du Service du transport scolaire.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Antoine Michel Juders fait état de la dernière rencontre du comité, lors de laquelle la planification annuelle a été adoptée, ainsi que les règles de régie interne du comité. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment des formations des membres des conseil d'établissement et du conseil d'administration, et le suivi de leur état d'avancement.

3) Comité des ressources humaines

M. Sylvain Cléroux présente un état des travaux du comité. Il mentionne que la démission de Mme France Dussault, entraîne une vacance. En raison de nombreux changements dans la loi et la gouvernance, aucune planification formelle n'a encore été établie. Il indique que le comité a reçu la déclaration d'intérêt de la directrice générale. Il souligne également le comblement de plusieurs postes pour la rentrée scolaire, et mentionne que la politique des cadres a été reçue, discutée et sera soumise pour adoption au Conseil.

4) Comité des services éducatifs et des besoins en espace

Mme Karine Fournier indique que le comité a discuté des modifications au Plan québécois d'infrastructures qui sera abordé au point 14 de l'ordre du jour.

5) Comité de vérification

Mme Sophie Brière énonce qu'une présentation des états financiers et des résultats budgétaires, mentionné au point 12, a été faite durant leur rencontre.

8. Service des communications et des affaires publiques - Motion de félicitations – Ilunga Bukasa, conducteur d'autobus

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202511-64 en date du 13 novembre 2025 de Mme Jennifer Blanchette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le sens des responsabilités et la vigilance dont a fait preuve Ilunga Bukasa lors des événements survenus le 9 septembre 2025 ont permis de garder en sécurité tous les élèves à bord de l'autobus.

Il est unanimement **RÉSOLU**:

1. QUE le Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal félicite M. Ilunga Bukasa et reconnaisse la qualité de son travail, son sens des responsabilités ainsi que sa vigilance exemplaire ayant permis de garder en sécurité les élèves.

9. Service du secrétariat général - Approuver le projet d'acte de vente de la parcelle de terrain de l'immeuble, situé au 5100, rue Bossuet, bâtiment #336E (lot : 1 362 666 ptie) étant le lot projeté 6 683 074

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202511-60 en date du 14 novembre 2025 de M. Guillaume Levert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les résolutions 12 de la 4^e séance du 26 mars 2025 et 8 de la 2^e séance du 3 septembre 2025, par lesquelles le Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a unanimement résolu, d'une part, d'autoriser la prise en charge de l'aliénation de la parcelle de terrain de l'immeuble situé au 5100, rue Bossuet (bâtiment #336E, lot 1 362 666 ptie), et, d'autre part, d'accepter la promesse bilatérale de vente et d'achat (PBVA) intervenue entre le

Centre de la petite enfance Carcajou Inc. et le CSSDM, visant cette même parcelle, identifiée comme le lot projeté 6 683 074;

CONSIDÉRANT que, les 31 octobre 2025 et 7 novembre 2025, l'acheteur a respectivement levé les conditions prévues à la PBVA et a approuvé le projet d'acte de vente;

CONSIDÉRANT que le plan parcellaire sera déposé et qu'un nouveau numéro de lot sera attribué pour la partie du lot 1 362 666;

CONSIDÉRANT que le projet de vente, substantiellement conforme à la PBVA et approuvé par les deux parties, inclut, comme stipulé par le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*, une clause de premier refus;

CONSIDÉRANT que la résiliation et l'annulation de la servitude de droit de passage publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 11 650 769 est prévue au projet d'acte de vente;

CONSIDÉRANT qu'une clause de résiliation de l'emphytéose publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 11 650 769 est prévue au projet d'acte de vente;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM.

Il est unanimement **RÉSOLU** d':

1. APPROUVER le projet d'acte de vente entre la Centre de la petite enfance Carcajou (Acheteur) et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour la parcelle de terrain de l'immeuble situé au 5100, rue Bossuet, bâtiment #336^E (lot : 1 362 666 ptie) étant le lot projeté 6 683 074;
2. AUTORISER les cadres du secteur du droit contractuel et immobilier du service du secrétariat général à soumettre la demande d'autorisation d'aliénation au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) de la parcelle de terrain de l'immeuble situé au 5100, rue Bossuet, bâtiment #336^E (lot : 1 362 666 ptie) étant le lot projeté 6 683 074, à entreprendre toute démarche et à signer tout document accessoire afin de mettre en œuvre la présente résolution, y incluant donner plein effet au projet d'acte de vente, ainsi qu'à procéder à la mise à jour des bases de données, en collaboration avec les autres services du CSSDM;
3. AUTORISER la Direction générale adjointe aux ressources matérielles à signer l'acte de vente, substantiellement conforme au projet d'acte de vente soumis.

10. Service du secrétariat général – Acceptation de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble sis au 6970, rue Marquette, bâtiment #364, lot 3 792 289 cadastre du Québec, en faveur du Centre de la petite enfance Ami Soleil Inc.

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202511-61 en date du 12 novembre 2025 de M. Guillaume Levert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 17 (CA-33-202110-04-A) de la séance du 27 octobre 2021 qui a autorisé le Service des ressources matérielles à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) afin d'aliéner l'immeuble situé au 6970, rue Marquette, à Montréal (bâtiment #364, lot 3 792 289) (Immeuble), à prendre en charge l'aliénation de l'Immeuble, à obtenir la réponse quant à l'intérêt de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) à acquérir l'Immeuble et à mandater la Société québécoise des infrastructures (SQI);

CONSIDÉRANT que les aliénations sont actuellement sous la responsabilité du Secteur du droit contractuel et immobilier (SDCI) du Service du secrétariat général (SSG);

CONSIDÉRANT que le 17 novembre 2021, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a été avisé de l'intention du CSSDM d'aliéner l'Immeuble et que le 25 janvier 2022, la SQI a été mandatée;

CONSIDÉRANT la CSEM a confirmé au CSSDM le 8 novembre 2023 qu'elle ne souhaitait pas acquérir l'Immeuble;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'aliénation a été entamé en faveur d'un autre acquéreur (CA-33-202312-04-PU) et que ce dernier a lui-même mis fin au processus;

CONSIDÉRANT la manifestation d'intérêt transmise au CSSDM le 21 février 2025 par l'acheteur Centre de la petite enfance Ami Soleil Inc (CPE);

CONSIDÉRANT que la promesse bilatérale de vente et d'achat (PBVA) soumise à l'acheteur CPE a été signée le 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'ensemble des conditions de la PBVA, notamment, l'intégration de la clause de premier refus, conformément au règlement d'aliénation;

CONSIDÉRANT le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** d':

1. ACCEPTER la promesse bilatérale de vente et d'achat (PBVA) entre le Centre de la petite enfance Ami Soleil inc. (Acheteur) et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour l'immeuble sis au 6970, rue Marquette, bâtiment #364, lot 3 792 289 cadastre du Québec (Immeuble);
2. AUTORISER la Direction générale adjointe aux ressources matérielles à signer la PBVA;
3. AUTORISER les cadres du secteur du droit contractuel et immobilier du service du secrétariat général (SSG) à entreprendre toute démarche et à signer tout document accessoire afin de donner plein effet à la PBVA;
4. AUTORISER le SSG, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures, à convenir avec l'Acheteur d'un projet d'acte de vente, à

condition que celui-ci reprenne essentiellement les mêmes conditions que celles de la PBVA;

5. AUTORISER les cadres du secteur du droit contractuel et immobilier du SSG à soumettre la demande d'autorisation d'aliénation au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour l'Immeuble, et à entreprendre toute démarche et à signer tout document accessoire afin de mettre en œuvre la présente résolution, y incluant donner plein effet au projet d'acte de vente;
6. AUTORISER la Direction générale adjointe aux ressources matérielles à signer l'acte de vente, substantiellement conforme à la PBVA;
7. AUTORISER les cadres du secteur du droit contractuel et immobilier du SSG à entreprendre toute démarche, à signer tout document accessoire afin de donner plein effet à l'acte de vente substantiellement conforme à la PBVA, notamment de mettre à jour les bases de données, en collaboration avec les autres services CSSDM.

11. Service du secrétariat général - Suite des recommandations de la Protectrice régionale de l'élève – dossier 65287– transport

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202511-63 en date du 18 novembre 2025 de Me Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en date du 12 septembre 2025, une requête portant sur le refus de transport pour une élève a été portée à l'attention de la Protectrice régionale de l'élève (PRÉ);

CONSIDÉRANT que la PRÉ s'est saisie du dossier en vertu de l'article 36 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (LPNÉ);

CONSIDÉRANT qu'un rapport détaillé comportant les conclusions et recommandations de la PRÉ suivant l'analyse du dossier a été transmis au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en date du 31 octobre 2025 (Annexe I Confidentielle);

CONSIDÉRANT la lettre de suivi des recommandations qui a été transmise au plaignant et à la PRÉ en date du 17 novembre 2025 conformément à l'article 45 de la LPNÉ, faisant état de l'intention du CSSDM de ne pas donner suite à la recommandation 1, tel qu'il appert de l'Annexe II Confidentielle et dont un résumé est fait au sein du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** de :

1. MAINTENIR les intentions du CSSDM telles que transmises au plaignant et à la PRÉ en date du 17 novembre 2025 et de :
 - Ne pas donner suite à la recommandation 1;

- Continuer à donner suite aux intentions de la recommandation 2;
- Donner suite à la recommandation 3 telle que formulée;

2. MANDATER le Service du secrétariat général d'informer le plaignant et la PRÉ de la présente décision.

12. Service des ressources financières - Dépôt des états financiers vérifiés du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202511-01 en date du 11 novembre 2025 de M. Krimo Azouaou, Mme Marie-Hélène Bourbeau et M. Massimo Muoio concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., daté du 17 octobre 2025, concernant les états financiers du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), portant la signature électronique 7895812804, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les renseignements complémentaires;

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés du CSSDM ainsi que leurs annexes pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2025 ont été présentés au comité de vérification en date du 22 octobre 2025.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** de:

1. PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers vérifiés du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 7895812804, comprenant les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2025.

13. Service des ressources matérielles - Modification de la demande de financement à la sous-mesure 50631 - Remplacement et rénovation majeure d'un bâtiment dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202511-01 en date du 18 novembre 2025 de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'appel de projets de la Direction générale de la planification et de l'expertise du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique*, de la *Loi sur les infrastructures publiques* ainsi que de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*;

CONSIDÉRANT l'ajout de projets déposés au PQI 2026-2036 depuis l'adoption du Sommaire exécutif CA-33-202509-03 (cf. résolution no 11, séance du 3 septembre

2025, Conseil d'administration);

CONSIDÉRANT la nécessité de démolir, de remplacer et de réhabiliter certains bâtiments du parc immobilier du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'aide financière requise pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT la mission éducative du CSSDM et ses obligations, en tant que propriétaire, de maintenir ses immeubles en bon état afin d'offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'important déficit de maintien d'actifs du parc immobilier du CSSDM;

CONSIDÉRANT le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** de:

1. AUTORISER le dépôt des demandes d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la sous-mesure 50631 - Remplacement et rénovation majeure d'un bâtiment et à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036, et ce, pour les projets mentionnés au présent Sommaire exécutif;
2. MANDATER la Direction générale adjointe pour suivre le traitement des demandes d'aide financière transmises au MEQ et assurer le suivi nécessaire auprès de celui-ci.

14. Service de l'organisation scolaire - Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036 – Demandes d'ajouts d'espaces dans le cadre des Mesures 50511 et 50512

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202511-57 en date du 13 novembre 2025 de Mme Kimley-Jessey Paul concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour considération au Plan québécois des infrastructures 2026 – 2036 devaient être transmises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au plus tard le 26 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions du MEQ au dépôt des demandes de transformations fonctionnelles et des acquisitions de classes modulaires;

CONSIDÉRANT le déficit de locaux de classes au primaire et au secondaire dans plusieurs secteurs et zones scolaires et la nécessité de répondre aux besoins de classes des élèves actuels et futurs ;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le MEQ;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** de :

1. APPROUVER la demande d'ajout d'espace additionnelle, les demandes de transformation fonctionnelle et cinq acquisitions de classes modulaires pour les projets identifiés en gris en annexe II et qui ont été présentées au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre des sous-mesures 50511, 50512 du Plan québécois des infrastructures 2026-2036 (PQI) le 26 septembre dernier;
2. DEMANDER le financement pour la demande d'ajout d'espace additionnelle, les demandes de transformation fonctionnelle et cinq demandes d'acquisitions de classes modulaires pour les projets identifiés en gris en annexe II, soit :
 - deux projets réalisés à même le parc immobilier existant au primaire;
 - trois projets réalisés à même le parc immobilier existant au secondaire;
 - quatre acquisitions de locaux modulaires au primaire;
 - une acquisition de locaux modulaires au secondaire;

et ce, afin de répondre aux besoins d'espace identifiés par le MEQ ainsi qu'aux besoins découlant du développement urbain de la Ville de Montréal.

15. Service de l'organisation scolaire - Modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 – version en consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202511-58 en date du 13 novembre 2025 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les consultations à effectuer suivant la résolution 12 (CA10-202506-55) du Conseil d'administration, adoptée lors de la séance ordinaire du 26 juin 2025, concernant le PTRDI 2026-2029 (version en consultation) ;

CONSIDÉRANT que les données requises pour la consultation, soit les données prévisionnelles du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le portrait des espaces du MEQ ainsi que les données de la déclaration officielle du 30 septembre 2025, ont été mises à jour ;

CONSIDÉRANT que les dépôts au PQI 2026-2036, suivant la résolution 12 (CA-10-202509-56), doivent être ajustés pour les fins de consultation;

CONSIDÉRANT le dépôt à venir de nouveaux projets au Plan québécois des infrastructures 2026-2036 (PQI) lors de la séance du 26 novembre 2025, et la nécessité d'harmoniser le PTRDI avec ces informations ;

CONSIDÉRANT la publication de l'analyse des besoins au secondaire à la suite de la réception des données prévisionnelles du MEQ, présentée à l'annexe II.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** de :

1. ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 (version en consultation) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) telles que présentées à l'annexe I;

2. AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre, pour consultation auprès des directions et des conseils d'établissement, la version modifiée du PTRDI 2026-2029 (version en consultation) portant sur les modifications potentielles aux actes des établissements suivants, découlant principalement des demandes liées PQI :

École Joseph-François-Perrault

École Louis-Joseph-Papineau

École Lucien-Pagé

École Pierre-Dupuy

École Saint-Henri

École Saint-Luc

École Marguerite-de-Lajemmerais

École Sainte-Lucie

École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs

École Saint-Jean-de-Brébeuf

École Notre-Dame-des-Neiges

École Internationale de Montréal (primaire)

École Bienville

École Fernand-Seguin

École Barclay

École Armand-Lavergne

École Marguerite-Bourgeoys

École des métiers de la construction (EMCM)

École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM)

3. AUTORISER le coordonnateur du bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2026-2029 (version en consultation) modifié pour consultation au Comité de parents ;
4. AUTORISER le coordonnateur du bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2026-2029 (version en consultation) modifié pour consultation à la Ville de Montréal, à la Ville de Westmount et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

16. Service des ressources humaines - Politique de développement professionnel des cadres — version pour adoption

Politique de développement professionnelle des gestionnaires de la Commission scolaire de Montréal — pour abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202511-01 en date du 17 novembre 2025 de Mme Sandra Gauthier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique de développement professionnelle des gestionnaires de la Commission scolaire de Montréal* adoptée le 28 mars 2007;

CONSIDÉRANT l'élaboration entreprise par le Service des ressources humaines en collaboration avec le Comité de développement professionnel des cadres et directions, constitué de représentants des Associations;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des Associations du 14 mai 2025 au 6 juin 2025;

CONSIDÉRANT les consultations présentées aux comités des relations professionnelles des Associations et au Comité des ressources humaines le 15 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT les consultations présentées aux membres de la Table des services le 21 octobre 2025;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion le 22 octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu d'abroger la *Politique de développement professionnelle des gestionnaires de la Commission scolaire de Montréal* lorsque la nouvelle *Politique de développement professionnel des cadres* sera adoptée;

Il est unanimement **RÉSOLU d'**:

1. ADOPTER la *Politique de développement professionnel des cadres*, déposée en Annexe I au présent sommaire, pour une entrée en vigueur le 27 novembre 2025;
2. ABROGER la *Politique de développement professionnelle des gestionnaires de la Commission scolaire de Montréal*, reproduite en Annexe II du présent sommaire en date du 27 novembre 2025.

Sommaires exécutifs d'information :

17. INF-CA-202511-79 Bureau de la direction générale – Reddition de comptes de la directrice générale, *en liasse*

18. INF-CA-31-202511-02 Service des ressources financières – Budget de l'exercice financier 2025-2026 – Compléments d'information
19. INF-CA-202511-78. Service du secrétariat général – Modification du calendrier des séances du Conseil d'administration – Année scolaire 2025-2026 – Report de la séance du 19 novembre au 26 novembre 2025
20. INF-CA-33-202511-80 Service du secrétariat général - Dépôt démissions

Conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale dépose à l'attention des membres du conseil d'administration l'avis écrit de démission des membres suivantes :

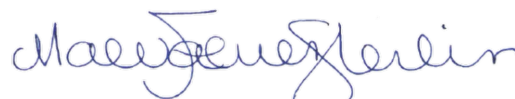
- Mme France Dussault.
- Mme Nathalie Perrault.

Levée de la séance

La séance se termine à 20h48.



M. Antoine Gagné
Président du Conseil d'administration



Me Maeva Ferrer Sterlin
Secrétaire générale